

CLUB PHOTO du VERDON

Section du Foyer Communal

Autorisation d'exploitation de l'image pour mineurs

Objet de l'autorisation: Photographies
Prises de vue effectuées le :

Photographe: M/Mme
Domicilié(e) à

Opération: **Rallye Photo – Le Verdon-sur-Mer**

Organisée par: **Club Photo du Verdon**
Maison des associations
Rue des marsouins
33123 LE VERDON SUR MER

Le Club Photo du Verdon organise un rallye photo auquel le photographe a souhaité participer.

M/Mme (nom/prénom, à préciser)
Domicilié(e) a
Parents de

autorise à titre gratuit l'organisateur à exploiter, directement ou indirectement, la photographie reproduisant l'image de leur fils / fille (*rayez la mention inutile*) pour les besoins du rallye photo 2013, ainsi que dans le cadre de la communication faite autour de l'opération. Par exploitation il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer la Photographie reproduisant son image.

La présente autorisation est accordée pour l'ensemble des pays du monde pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par le Club Photo du Verdon et ses partenaires de l'opération par tout procédés numériques ou analogiques, en tout format et pour tous supports et modes de diffusions comprenant notamment sans que cette liste soit limitative:

- exposition dans les galeries et lieux d'exposition du Club Photo et des partenaires de l'opération ;
- publication sur tous supports imprimés comprenant notamment édition, catalogues, presse, flyers, PLV
- télédiffusion en circuit fermé des lieux d'exposition du Club Photo, en intégralité et/ou par extraits,
- diffusion sur Internet sur l'ensemble des sites, blogs et réseaux sociaux du Foyer Communal et du Club Photo et sur les sites de ses partenaires
- supports audiovisuels notamment CD, CD ROM, DVD
- Téléphonie mobile : WAP, SMS, MMS,
- communication interne et institutionnelle de l'association,
- information journalistique de la presse écrite et audiovisuelle, relations publiques.

Il est expressément convenu qu'au-delà de la période de 5 ans le Club Photo pourra exploiter la photographie pour l'illustration d'articles ou des exploitations à caractère informationnel, historique ou documentaire ainsi qu'à des fins de rétrospective.

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'organisateur d'apporter à la "fixation initiale" toute modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération de l'image.

Fait àle/...../2013
En deux exemplaires originaux.

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour accord"